

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 17 JUIN 2016

Le dix-sept juin deux mil seize à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf juin 2016, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Mme LE FLOC'H Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 12 - Procuration : 0 - Votants : 12

1. AVIS SUR DOSSIER INSTALLATIONS CLASSEES

- Sarl DE LA VALLEE, Kerviel, Plovan

Mme Céline QUINQUIS présente aux conseillers municipaux le dossier d'installation classée, pour la protection de l'environnement, concernant une demande d'autorisation en vue d'une restructuration interne de l'élevage porcin exploité par la SARL de la Vallée, à Kerviel, en Plovan.

Une enquête publique a débuté le 30 mai et se poursuit jusqu'au 30 juin 2016 inclus.

Description du projet :

Aujourd'hui les demandeurs exploitent un élevage porcin réparti sur deux sites : à Kerdeurnel sur la commune de Plogastel Saint germain (naissages et engraissement), et à Kerviel sur la commune de Plovan (engraissement).

La SARL de la Vallée désire développer son atelier naisseur-engraisseur, le rendre cohérent d'un point de vue technique et économique, tout en réduisant l'impact financier.

Dans cet objectif, elle envisage d'engraisser tous les animaux qui y sont nés afin de ne plus faire appel au façonnage et d'augmenter de 2500 le nombre de places sur le site de Plovan.

Les effectifs après projets seront de 6007 porcs de plus de 30 kg.

Le dossier présente les installations existantes et le projet envisagé.

Une demande de permis de construire a été déposée à la mairie de Plovan :

« Construction d'une porcherie, d'un hangar et d'un silo tour ».

Une interruption de séance débute à 18h40 afin de donner la parole à Mrs Xavier et Matthieu BOURVEAU, gérants de la SARL de la Vallée.

M Le Maire rouvre la séance du conseil à 18h50 et propose le vote à bulletin secret.

**Après avoir délibéré, les élus passent au vote à bulletins secrets,
et le conseil municipal par
9 VOIX POUR, 2 CONTRE, et 1 ABSTENTION
approuve le projet de la SARL DE LA VALLEE**

2. AFFAIRES FINANCIERES :

-Vote des subventions aux associations

Mme Céline QUINQUIS, conseillère municipale déléguée aux finances, présente les propositions de la commission qui s'est tenue le jeudi 02 juin :

1. Associations Peumeritoises :

	VOTÉ	Propositions
Associations	2015	2016
Société de Chasse <i>+ aide à l'organisation du concours national de chasse sans fusil</i>	278.50€	278.50€ + 100 €
La Galoche Peumeritoise	242.80€	242.80€
A.P.E Association des parents d'élèves	285.60€	285.60€
Amis de la Chapelle St Joseph	176.46€	176.46€
Association organisatrice de la fête du 14 juillet	CCAS - FETE COMMUNALE	CCAS - FETE COMMUNALE
Association des anciens combattants de Peumerit et Tréogat	50€	50€
La Joyeuse Sportive de Peumerit 2005 <i>+ aide à l'achat des 2 tableaux électriques</i>	1295.40€	1295.40€ + 300€
JSP 2005 : organisation du Fest noz	255€	255€

2. Associations à but humanitaire :

<i>Associations</i>	2015	2016
Comité du Secours Populaire de PLONEOUR	50€	50€
Solidarité Paysans Finistère	50€	50€
Entraide cancer du Finistère – Centre hospitalier Quimper	15€	Pas de demande
Secours catholique – Délégation du Finistère	15€	15€
AFIDESA (Développement du Sanguié au Burkina Faso)	15€	15€
Restaurants du cœur	15€	15€
CROIX ROUGE Pont l'Abbé	30€	120€ <i>(dont 90€ formations premiers secours)</i>

3. Associations pour le développement culturel, animation et sports :

Proposition : les clubs sportifs extérieurs sont aidés sur la base de 10€ / adhérent.

<i>Associations</i>	2015	2016
Pigeon Sport Bigouden	30€	30€
Mondial Pupilles	30€	30€
Nageurs bigoudens	40€	20€
Plonéour-Twirling Club	20€	10€
Pongistes Bigoudens	Aucune demande	10€
Les Petits Bonheurs	40€	30€
Centre Nautique Plouhinec		20€
Club Cycliste Bigouden		20€

Les archers du Kastel		10€
-----------------------	--	-----

4. Associations diverses :

<i>Associations</i>	2015	2016
Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden	80€	80€
Chambre des Métiers - CFA (--- x 15€)	45€	15€
CFA	15€	Pas de demande
Association des Maires du Finistère	250.40€	257.20€
Association des Maires Ruraux	100€	0
A.O.C.D adhésion	50€	50€
Lycée pro MFR Elliant	15€	30€
APEI / IME de KERLAZ	15€	Aucune demande
AARDEUR		20€

5. Autres demandes non retenues par la commission finances :

- Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne
- S.O.S Amitié Brest Bretagne Ouest (prévention du suicide)
- Eau et Rivières de Bretagne
- Association RUD'défis (au profit de la Ligue contre le Cancer)
- Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation
- France Alzheimer
- ONAC (collecte du Bleuets de France)
- Association des Paralysés de France
- Fédération de Gouren de Lanerneau
- Handisport Cornouaille Quimper
- Jeunes Agriculteurs du Finistère
- Association des Accidentés de la Vie
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- Association française des Sclérosés en Plaques
- Peuples des Forêts Primaires
- AVC 29
- Association Cap Solidarité Ouest Cornouaille

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR,
vote les subventions aux associations 2016**

3. TRAVAUX :

-Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en accessibilité

M. le maire rappelle que le budget primitif 2016 prévoit, dans le cadre du dossier de mise en accessibilité des bâtiments communaux, les travaux de réfection de la cour de l'école, de l'aire de jeux, du galocho-drome, ainsi que des parkings de la mairie et de la salle polyvalente.

Un estimatif des travaux et un dossier de consultation ont été élaborés par les services techniques de la CCHPB.

La Commune a, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée inférieur à 90 000 € HT, publié en ligne sur le portail MEGALIS, en date du 29 avril 2016, un appel d'offres avec règlement de consultation.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 31 mai à 16h00.

17 entreprises ont consulté le marché, deux seulement y ont répondu.

La commission technique du 2 juin a procédé à l'ouverture des plis et l'analyse des offres a été confiée aux services techniques de la CCHPB.

Les deux offres se sont révélées conformes et complètes.

M. le maire présente le rapport d'analyse des offres des entreprises, après l'ouverture des plis en commission d'Appel d'Offres le vendredi 3 juin 2016.

Détail des prestations :

Les travaux comprennent principalement :

-une tranche ferme :

La mise en accessibilité de la cour de l'école et du plateau scolaire en béton bitumineux.

-une tranche conditionnelle :

La réfection, en béton bitumineux également, place de la Mairie et place Ar Ginko.

Détail des travaux :
TRANCHE FERME

N°Prix	Désignation	U.M	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
01	Installation et signalisation de chantier.	f	1,00
02	Dépose de marche en granit.	m	5,00
03	Fourniture et pose de tuyau PVC CR8 Ø 160 mm en tranchée.	m	20,00
04	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 100 mm	m	20,00
05	Fourniture et pose de regard à grille concave 400X400..	u	2,00
06	Raccordement dans regard existant.	u	1,00
07	Scarification de chaussée.	m ²	250,00
08	Scarification de chaussée de la cour de l'école à la mini pelle.	m ²	170,00
09	Rabotage de chaussée.	m ²	700,00
10	Transport, fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/20.	t	100,00
12	Revêtement en béton bitumineux 0/6 dans la cour de l'école à t raison de 120kg/m ² .	t	80,00
13	Revêtement en béton bitumineux 0/6 manuel dans la cour de l'école à raison de 100kg/m ² .	m ²	170,00
14	Revêtement en béton bitumineux 0/10 dosé à 130 kg/m ² .	t	230,00

TRANCHE CONDITIONNELLE

N°Prix	Désignation	U.M	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
01	Installation et signalisation de chantier	f	1,00
07	Scarification de chaussée	m ²	2000,00
11	Transport, fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	t	300,00
14	Revêtement de chaussée en béton bitumineux 0/10 à 130kg/m ²	t	260,00
15	Abattage et dessouchage d'arbres	u	20,00

Analyses des offres

Offre financière (60%)

Estimation : 96 753,60 € TTC

N°	Nom du candidat	Montant TTC de l'offre	Note
1	LE PAPE	58 091,40 €	10
2	COLAS	80 721,00€	4

L'offre de l'entreprise LE PAPE, est très inférieure à l'estimation.

L'entreprise COLAS propose une offre approchant l'estimation.

Les notes sont les suivantes :

Les offres financières sont jugées selon la formule : $note / 10 = 10 \times [1 - (P - P_{\text{mini}}) / P_{\text{mini}}]$, où P mini est le montant de l'offre la moins-disante et P le montant de l'offre du candidat.

Le prix des prestations compte pour 60% dans le critère de sélection des offres, elle est notée sur 10.

Analyse technique des offres (40%)

La valeur technique des prestations compte pour 40% dans le critère de sélection des offres, elle est notée sur 10.

Les entreprises ont présenté des documents pour appuyer leurs offres : certificats de capacité, justificatifs de référence et documents techniques.

Chaque sous-critère est noté sur 10. (0 : absence d'information ou irrégularité, 2 : très insuffisant, 4 : insuffisant, 6 : moyen, 8 : bon, 10 : très bon). La note technique NTi du candidat i est obtenue par la moyenne des notes des sous-critères, arrondie à 1 décimale.

Entreprise	Valeur technique (40%)	Prix (60%)	Note
LE PAPE	10	10	10
COLAS	10	4	6,4

Proposition

Au vu des résultats du tableau ci-dessus, il est proposé de retenir l'entreprise LE PAPE.

Mme TANGUY ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Par 11 VOIX POUR
retient le devis proposé par l'entreprise LE PAPE
pour les travaux de mise en accessibilité.**

4. RESSOURCES HUMAINES :

-Reconduction de deux contrats aidés «CUI- Contrat Unique d'Insertion » des agents polyvalents, pour 22h, pour un an :

Vu les conventions tripartites établies entre la MAIRIE DE PEUMERIT (collectivité d'accueil), les agents et l'Etat (représenté par Pôle Emploi),

Vu les délibérations n° 2015-40 et 2015-41 portant sur les créations de CUI Contrat Unique d'Insertion, en date du 12 juin 2015, pour 22h semaine, (temps de travail annualisé),

Claude BOLZER informe les conseillers que ces deux contrats « **Contrat Unique d'Insertion** » arrivent à échéance le 31 août et le 06 septembre 2016 et qu'il est possible de les renouveler une fois, pour un an.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR
Autorise M. Le Maire à reconduire les deux contrats aidés
des agents polyvalents.**

5. QUESTIONS DIVERSES :

5.1 Achat d'une cuve GNR pour le service technique

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, adjoint aux travaux, présente les devis concernant l'achat d'une cuve pour le stockage du Gazole Non Routier :

	CULTIVERT Quimper	ESPACE EMERAUDE Briec	
Description	Cuve 1000 l Réservoir PEHD Extérieur	Cuve 1000 l Extérieur Station fioul avec pistolet automatique	Cuve carénée 1200 station à l'intérieur
		Une protection anti effraction doit être réalisée	
Prix	- 1145.83 € HT 1145,83 € HT	- 570,79 € HT - 322.05 € HT (station fuel) 892,84 € HT	- 1979€ ht - 400€ ht (transport : Pologne) 2379 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, PAR 12 VOIX POUR,
retient le devis de 892,84€ proposé par ESPACE EMERAUDE**

5.2 Avenant aux travaux du lotissement de Parc Géot

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, adjoint aux travaux, propose de remplacer le revêtement des trottoirs initialement prévu en sable-ciment, par un enrobé noir.

Il en résulte un avenant négatif de 994 € HT, soit 1192,80 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR,
vote l'avenant négatif de l'entreprise LE PAPE.**

5.3 Avenant aux travaux de voirie Hent Parc Géot

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, adjoint aux travaux, indique que des travaux complémentaires : réalisation d'un solin, pose de drains etc.. sont à prévoir Hent Parc Géot ; le même que pour les trottoirs du lotissement, le remplacement du sable-ciment par un enrobé noir est proposé.

L'avenant est d'un montant de 2051,80 € HT, soit 2462,16 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR,
vote l'avenant d'un montant de 2051,80€ HT de l'entreprise LE PAPE.**

5.4 Remplacement d'un lampadaire endommagé

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, adjoint aux travaux, donne lecture du devis SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification) avec qui la Commune a contractualisé la maintenance de l'éclairage public, concernant le remplacement d'un lampadaire Hent Pont Iliz.

La part communale est de 689,43 € HT, la TVA étant prise en charge par le SDEF.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR,
retient le devis d'un montant de 689,43€ HT proposé par le SDEF.**

5.5 Informations communautaires

I. Délibérations et décisions du conseil communautaire

Monsieur le Maire transmet aux élus les informations sur les dernières délibérations et décisions du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden.

Les comptes rendus sommaires des conseils communautaires depuis le 26 février sont transmis par voie de messagerie électronique aux élus communaux de Peumerit.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR, approuve la réception des
comptes rendus sommaires du conseil communautaire
du Haut Pays Bigouden, par messagerie électronique.**

II. Affectation du FPIC 2016

Monsieur le Maire donne lecture du courrier Préfectoral du 31 mai 2016, sur la répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Ce fonds organise les péréquations financières entre les EPCI les plus favorisés vers les moins dotés.

Les communes ont la possibilité de conserver ce fonds ou de le transférer à la communauté des communes.

Peumerit a une enveloppe de 16 465 € en 2016.

Cette somme, transférée à la CCHPB, alimentera les travaux de raccordement au très haut débit, prévus à Peumerit à partir de 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE, par 12 VOIX POUR,
vote le transfert du FPIC 2016 à la CCHPB**

Compte rendu publié dans la presse le juin 2016 et affiché le 18 juin 2016.

Le Maire

Les conseillers municipaux



Jean-Louis CARADEC



cg 18 06 2016